

Allègement du confinement - 25 novembre 2020

Suite à l'allocution du président de la République, Emmanuel Macron, le 24 novembre 2020, voici les étapes de l'allègement du confinement.



À partir du 28 novembre

- **commerces et les librairies pourront rouvrir le 28 novembre jusqu'à 21h**
- **lieux de culte** pourront à nouveau organiser des cérémonies dans la limite de **30 personnes maximum**.
- **l'attestation sera assouplie** : la durée et le périmètre autorisés vont être élargis à **20 kilomètres et 3 heures** au lieu des 1km pendant 1h.
- Les **activités extrascolaires en plein air**, seront à nouveau autorisées

Ce qui reste obligatoire : le confinement, techniquement, est toujours d'actualité jusqu'au 15 décembre.

Le télétravail doit également resté obligatoire lorsqu'il est possible.

À partir du 15 décembre

- **Le confinement prendra fin et sera remplacé par un couvre-feu de 21h à 7h** sur la totalité du territoire français. Ce couvre-feu sera **levé les soirées des 24 et 31 décembre**.
- **L'attestation ne sera plus obligatoire en journée**, mais sera obligatoire durant le couvre-feu.
- Les **déplacements entre les régions seront à nouveau autorisés** sans attestation ou justificatif.
- Les **rassemblements sur la voie publique resteront interdits**
- Les **cinémas, théâtres et musées pourront rouvrir leurs portes**. Un système d'«horodatage» permettra d'aller au-delà des horaires de couvre-feu dans les salles de spectacles, théâtres et musées, ce qui n'était pas le cas lors du précédent couvre-feu.
- **Les activités extrascolaires en salle pour l'accueil des enfants durant les fêtes seront à nouveau autorisées**, avec des règles strictes

À partir du 20 janvier

- **Les restaurants, cafés, salles de sport pourront rouvrir leurs portes à une condition** : nombre de contamination en dessous de 5000 cas par jour
- **Les bars et boîtes de nuit resteront fermés**. À ce jour, nous n'avons aucune date de

réouverture.

- Les **lycées pourront reprendre les cours en présentiel**

Si les règles pourront s'assouplir au fur et à mesure selon les données sanitaires, restons vigilants et respectons les gestes barrières, même lors de réunions familiales et lors des fêtes de fin d'année.

Distance, aération des espaces, lavage des mains, port du masque...